



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 décembre 2010 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauregard  
Les conseillers : M. Marc Bachand  
M. Conrad Daviau  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Stéphane Beauchemin

**Était absente :** Mme Diane Ferland

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

200-12-2010

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Conrad Daviau  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit  
adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption du procès-verbal de la session du 1er novembre 2010;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Adoption du règlement numéro 265-2010 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant toute réglementation antérieure;
7. Rapport de l'inspecteur municipal;
8. Réfection du 8ème Rang et d'une partie du chemin Guilmain - Mandat à la firme Genivar pour la phase 10;

9. Autorisation de dépense pour peindre le camion;
10. Adoption du règlement numéro 264-2010 modifiant le règlement 120-98 ayant pour titre « Délégalion de compétence pour autorisation des dépenses et passation des contrats » et abrogeant le règlement 172-2002 ayant le même objet;
11. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 226-2007 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur le rang Ste-Geneviève et sur le Petit 9ème Rang;
12. Adoption du calendrier des sessions du conseil pour l'année 2011;
13. Nomination de Madame Denyse Viens à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;
14. Autorisation à Madame Denyse Viens pour la signature des chèques du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011;
15. Contrat d'entretien ménager pour l'année 2011;
16. Adoption des prévisions budgétaires pour la gestion des archives pour l'année 2011;
17. Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Prévisions budgétaires 2011;
18. Services des premiers répondants – Prévisions budgétaires 2011;
19. Village de Roxton Falls – Prévisions budgétaires 2011 service de gestion des eaux usées;
20. Adoption des prévisions budgétaires 2011 de la Régie intermunicipale de Roxton;
21. Adoption des prévisions budgétaires 2011 du Transport Adapté Omnibus;
22. Convocation à l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget;
23. Avis de motion – Règlement numéro 266-2010 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2011;
24. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 255-2010 portant sur la rémunération des élus et abrogeant toute réglementation antérieure quant à cet objet;
25. Ajustement des assurances pour la protection des égouts;
26. Politique de gestion contractuelle;
27. Autorisation à M. Stéphane Beauregard, maire, à signer le contrat de travail de M. Richard Blanchette pour l'année 2011;
28. Fermeture de la marge de crédit et du compte 260582;
29. Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2010;
30. Résolution pour nomination d'un fonctionnaire responsable pour les permis et certificats;
31. Liste des comptes;

32. Divers :
  - 32.1. Formation des comités pour l'année 2011;
  - 32.2. Nomination du maire suppléant;
  - 32.3. Pensée de Bagot – Publicité pour souhaits de Fêtes;
  - 32.4. Avis de motion - Règlement numéro xxx-2011 modifiant le règlement 2008-2006 portant sur la tarification des frais de déplacement (kilométrage) et abrogeant les règlements antérieurs quant à cet objet;
  - 32.5. Aide financière 2011 pour CADIR;
33. Rapport des comités;
34. Correspondance;
35. Questions de l'assemblée;
36. Levée de l'assemblée

201-12-2010

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la correction suivante à la résolution 182-11-2010 devra être apportée au rapport des comités de M. Bachand :

- M. Stéphane Rochette a été nommée en remplacement de M. Daniel Roy à titre de représentant de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tels que rédigé avec la correction mentionnée ci-dessus.

Adoptée

202-12-2010

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ de Madame Manon Lambert**

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Lambert possède une entreprise agricole et qu'elle désire vendre une partie de l'entreprise (bâtiments d'élevage) et conserver l'autre partie (terre en culture et boisé);

CONSIDÉRANT QUE la résidence unifamiliale possède un droit acquis sur une superficie de 5 000 mètre carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie ne permet pas d'inclure les bâtiments d'élevage;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait procéder à l'aliénation et au lotissement du lot 3 841 586 pour créer un lot d'une superficie de 14 000 mètres carrés afin d'inclure la résidence et les bâtiments d'élevage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme à la réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard  
appuyé par M. Conrad Daviau  
et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette demande à la CPTAQ.

Adopté

203-12-2010

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
appuyé par M. Conrad Daviau  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

204-12-2010

6. **Adoption du règlement numéro 265-2010 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant toute réglementation antérieure**

**PRÉAMBULE**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité du Canton de Roxton que le conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme;

ATTENDU qu'il est nécessaire pour le conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures, les plans d'aménagement d'ensemble et les plans d'implantation et d'intégration architecturale, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. c. A-19.1) ;

ATTENDU que le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1);

ATTENDU que ce règlement abroge toute réglementation antérieure relative au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Bernard Bédard lors d'une séance régulière du conseil tenue le 1er novembre 2010;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. François Légaré et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

#### **ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'intitule "Règlement numéro 265-2010 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant toute réglementation antérieure."

#### **ARTICLE 2 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### **ARTICLE 3 NOM DU COMITÉ**

Le comité sera connu sous le nom de « comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Canton de Roxton ».

#### **ARTICLE 4 COMPOSITION DU COMITÉ**

Le comité est composé de 5 membres. Le conseil nomme, par résolution, les membres du comité selon la composition suivante :

- Siège #1: un membre du conseil;
- Siège #2 : un résident de la municipalité;
- Siège #3 : un résident de la municipalité;
- Siège #4 : un membre du conseil;
- Siège #5 : un résident de la municipalité représentant le milieu agricole;

#### **ARTICLE 5 DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES**

La durée du mandat des membres est fixée à deux ans. Les membres

restent en fonction tant qu'ils ne seront pas renommés par le conseil municipal.

#### **ARTICLE 6           RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE**

Le mandat de chacun des membres est renouvelable par résolution du conseil.

#### **ARTICLE 7           RÉMUNÉRATION DES MEMBRES**

Une rémunération de 25 \$ par réunion est versée aux membres du comité des sièges numéro 2, 3 et 5. Pour les membres du conseil qui font partie du comité, soit les sièges numéro 1 et 4, leur rémunération est fixée par le règlement relatif à la rémunération des élus en vigueur.

#### **ARTICLE 8           SIÈGE VACANT**

Outre l'expiration de son mandat, un membre du comité cesse d'occuper son siège lorsqu'il y est remplacé, lorsqu'il démissionne ou lorsqu'il cesse d'être un membre du conseil ou un résident de la ville, le rendant inapte à occuper son siège.

#### **ARTICLE 9           DÉMISSION D'UN MEMBRE**

Un membre qui démissionne doit en aviser par écrit la municipalité. La démission prend effet à la date de réception de cet avis.

#### **ARTICLE 10          REPLACEMENT D'UN MEMBRE**

En cas de démission d'un membre ou, lorsqu'un membre cesse d'être un membre du conseil ou un résident de la municipalité, le rendant inapte à occuper son siège, le conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant.

De plus, en cas d'absence non motivée d'un membre à trois réunions successives du comité ou, lorsque, par son comportement, un membre nuit au bon fonctionnement du comité en usant d'intimidation, d'abus de langage ou d'abus physique envers un autre membre, le président du comité peut recommander au conseil de remplacer un membre.

Dans un tel cas, le conseil peut, par résolution, démettre un membre de ses fonctions et nommer, également par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant.

#### **ARTICLE 11 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT**

Suite à une recommandation du comité, le conseil désigne le président et le vice-président du comité choisi parmi les membres de ce dernier.

#### **ARTICLE 12 DURÉE DU MANDAT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT**

La durée du mandat du président, de même que celui du vice-président, est fixée à un an. Le mandat du président est renouvelable par résolution du conseil.

#### **ARTICLE 13 VACANCE DU POSTE DE PRÉSIDENT OU DU VICE-PRÉSIDENT**

Outre l'expiration de son mandat, le président, ou le vice-président du comité cesse d'occuper son poste lorsqu'il y est remplacé, lorsqu'il cesse d'être un membre du comité ou lorsqu'il démissionne en tant que président ou vice-président.

#### **ARTICLE 14 DÉMISSION DU PRÉSIDENT OU DU VICE-PRÉSIDENT**

S'il démissionne de son poste de président, ou de vice-président, ce dernier doit en aviser par écrit municipalité. La démission prend effet à la date de réception de cet avis.

#### **ARTICLE 15 REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT OU DU VICE-PRÉSIDENT**

En cas de démission du président ou du vice-président, ou lorsqu'il cesse d'être un membre du comité, le conseil peut nommer, par résolution, un autre membre du comité pour terminer la durée du mandat du poste de président ou de vice-président devenu vacant.

De plus, le conseil peut, à tout moment, remplacer le président ou le vice-président s'il le juge nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du comité. Dans un tel cas, le conseil nomme, par résolution, un autre membre du comité pour terminer la durée du mandat du poste de président ou de vice-président.

#### **ARTICLE 16 FONCTIONS DU COMITÉ**

Le comité a pour fonction d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions



**ARTICLE 20 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**

Le comité établit les règles de régie interne qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions conformément au présent règlement et à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ARTICLE 21 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ CE 6 DÉCEMBRE 2010 À ROXTON FALLS.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Beauregard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

205-12-2010

7. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

206-12-2010

9. **Autorisation de dépenses pour peindre le camion**

Il est proposé par M. Bernard Bédard

Appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense pour peindre le camion dont le coût maximal devrait être de 4 000.00\$.

Adoptée

207-12-2010

8- **Réfection du 8ième Rang et d'une partie du chemin Guilmain – Mandat à la firme Genivar pour la phase 10**

CONSIDÉRANT QUE les phases 1 à 8 du contrat de services professionnels ont été complétées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme  
Genivar pour la phase 10 du contrat de services professionnels au  
coût de 2 500 \$ plus taxes applicables.

Adoptée

208-12-2010

10. **Règlement 264-2010 modifiant le règlement 120-98 ayant pour titre « Délégation de compétence pour autorisation des dépenses et passation des contrats » et abrogeant le règlement 172-2002 ayant le même objet**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. Marc Bachand, conseiller, lors de la session ordinaire du 1er novembre 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent abroger le règlement 172-2002 et modifier le règlement 120-98 concernant la délégation de compétence pour l'autorisation des dépenses;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de ce règlement puisqu'ils l'ont reçu au moins deux jours avant l'adoption de celui-ci.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

#### ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule « Règlement 264-2010 modifiant le règlement 120-98 ayant pour titre « Délégation de compétence pour autorisation des dépenses et passation des contrats » et abrogeant le règlement 172-2002 ayant le même objet » et le préambule en fait partie intégrante.

#### ARTICLE 2

Le présent article modifie l'article numéro 6 du règlement 120-98 par le texte suivant : Le montant maximum de dépenses couvert par l'autorisation décrétée par le règlement à l'inspecteur municipal pour les fins édictées à l'article 3 du présent règlement est fixée à 10 000 \$ ou à une somme représentant le solde disponible au poste budgétaire où cet achat ou ce service doit être imputé, le plus bas de ces deux montants devant toujours avoir préséance.

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge le règlement numéro 172-2002.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Roxton Falls, ce 6 décembre 2010.

---

Stéphane Beauregard  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

11. **AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement numéro 226-2010 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur le rang Ste-Geneviève et sur le Petit 9<sup>ème</sup> Rang**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Bernard Bédard qu'à une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 226-2007 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur le rang Ste-Geneviève et sur le Petit 9<sup>ème</sup> Rang.

209-12-2010

12- **Adoption du calendrier des sessions du conseil pour l'année 2011**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront selon les dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

- ✓ lundi 10 janvier 2011;
- ✓ lundi 7 février 2011;
- ✓ lundi 7 mars 2011;
- ✓ mardi 4 avril 2011;
- ✓ lundi 2 mai 2011;
- ✓ lundi 6 juin 2011;
- ✓ lundi 4 juillet 2011;

- ✓ lundi 1<sup>er</sup> août 2011;
- ✓ mardi 6 septembre 2011;
- ✓ lundi 3 octobre 2011;
- ✓ lundi 7 novembre 2011;
- ✓ lundi 5 décembre 2011.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

210-12-2010

13. **Nomination de Madame Denyse Viens à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim**

CONSIDÉRANT QUE Madame Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière sera en congé de maternité pour l'année 2011;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par M. M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité de nommer Madame Denyse Viens à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim durant le congé de maternité et dont la date sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Que les conditions du contrat de travail pour l'année 2011 seront celles qui étaient prévues au contrat de Madame Caroline Choquette.

Adoptée

211-12-2010

14. **Autorisation à Madame Denyse Viens pour la signature des chèques du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011**

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. Berard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Madame Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer les chèques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Adoptée

*M. François Légaré déclare qu'il a des intérêts dans le point suivant.*

212-12-2010

15. **Contrat d'entretien ménager pour l'année 2011**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager se termine le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE Mme France Rochette offre ses services pour l'année 2011 au montant de 2 760 \$ (230 \$ par mois);

CONSIDÉRANT QUE le prix pour le grand ménage du bureau des secrétaires une fois par année est de 80 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat pour l'année 2011 avec Mme France Rochette. Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat.

Que le conseil accepte également le prix mentionné précédemment pour le grand ménage du bureau des secrétaires.

Adoptée

213-12-2010

16. **Adoption des prévisions budgétaires pour la gestion des archives pour l'année 2011**

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager la firme HB archivistes pour la gestion des archives pour l'année 2011 au coût de 851.53 \$ plus taxes applicables.

Adoptée

214-12-2010

17. **Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls – Prévisions budgétaires 2011**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton Falls pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QU'un budget total de 172 725 \$ est prévu pour l'année 2011 et que la quote-part des deux municipalités s'établit à 76 362.50 \$ chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2011 telles que présentées.

Adoptée

215-12-2010

18. **Service des premiers répondants – Prévisions budgétaires 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires du Service des premiers répondants ainsi que du compte-rendu de la rencontre du 17 novembre 2010 transmis par la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le coût par habitant pour le budget 2011 est établi à 11.58 \$ (quote-part 2011 : 13 236.69 \$);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour le Service des premiers répondants présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

216-12-2010

19. **Village de Roxton Falls – Prévisions budgétaires 2011 service de gestion des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu à l'entente relative à la fourniture du service de gestion des eaux usées, le Village de Roxton Falls a présenté le budget pour l'année 2011 pour le service de gestion des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le coût par unité de logement pour l'année 2011 s'élève à 98.00 \$, ce qui signifie une contribution totale de 3 724.00\$ pour la Municipalité du Canton de Roxton;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2011.

Adoptée

217-12-2010

20. **Adoption des prévisions budgétaires 2011 de la Régie intermunicipale de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie

intermunicipale de Roxton pour l'année 2011 et que la contribution de chaque municipalité s'élève à 11 195\$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2011.

Adoptée

218-12-2010

21. **Adoption des prévisions budgétaires 2011 du Transport Adapté Omnibus**

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées :

- ✓ La Municipalité du Canton de Roxton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;
- ✓ La Municipalité du Canton de Roxton accepte que la MRC d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2011;
- ✓ La Municipalité du Canton de Roxton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2011 au montant de 302 755 \$;
- ✓ La Municipalité du Canton de Roxton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2011 soit :
  - 86 \$ carte de 40 déplacements locaux (2,15 \$ / unité);
  - 50 \$ carte de 20 déplacements locaux (2,50 \$ / unité);
  - 25 \$ carte de 10 déplacements locaux (2,50 \$ / unité);
  - 2,75 \$ déplacements locaux à l'unité;
  - 6,75 \$ déplacements extérieurs à l'unité.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à Transport adapté

Omnibus inc. au montant de 2 735.16 \$ pour l'année d'opération 2011.

Adoptée

22. **Convocation à l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget**

Il est convenu que la date pour la tenue de l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget sera le 13 décembre 2010 à 18h30 et par le fait même les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation. Que Madame Diane Ferland étant absente recevra un avis de convocation.

23. **AVIS DE MOTION – Règlement numéro 266-2010 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2011;**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Bernard Bédard qu'à une prochaine séance du conseil un règlement pour fixer le taux de taxes pour l'exercice financier 2011 sera présenté pour fins d'adoption

219-12-2010

25. **Ajustement des assurances pour la protection des égouts**

CONSIDÉRANT Qu'actuellement la protection contre le refoulement des égouts n'est pas incluse dans notre contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE cette protection est requise;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter à notre police d'assurance la protection refoulement des égouts dont la franchise serait à 2 500\$ pour un coût annuel supplémentaire de 1636\$.

Adoptée

220-12-2010

27. **Autorisation à M. Stéphane Beauregard, maire, à signer le contrat de travail de M. Richard Blanchette pour l'année 2011**

Il est proposé par M. Marc Bachand appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Stéphane Beauregard à signer le contrat de travail avec M. Richard Blanchette pour l'année 2011.

Adoptée

221-12-2010

28. **Fermeture de la marge de crédit et du compte 260582**

Il est proposé par M. Conrad Daviau  
appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la marge de  
crédit au montant de 175 000 \$ et également le compte 260582.  
Que copie de cette résolution soit transmise à notre institution  
financière, soit la Caisse populaire Desjardins de la rivière  
Noire. Que le maire et la directrice générale et secrétaire-  
trésorière soient autorisés à signer tout document à intervenir.

Adoptée

222-12-2010

29. **Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières  
pour l'année 2010**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une compensation  
de 36 277,51 \$ du fonds carrières et sablières pour l'année 2009;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser la compensation  
de 36 277, 51 \$ pour affecter au coût des travaux de  
rechargement du chemin Quartier-Auger et du rang Charlebois.

Adoptée

223-12-2010

30. **Résolution pour nomination d'un fonctionnaire responsable pour  
les permis et certificats**

ATTENDU QUE le conseil peut, par règlement, désigner un  
fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des  
permis et certificats (LAU, art. 119);

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats de la  
municipalité prévoit que son application relève de l'inspecteur  
en bâtiment nommé par résolution du conseil;

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente  
intermunicipale avec la MRC d'Acton pour l'application des  
règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement;

ATTENDU QUE, par ladite entente, les municipalités adhérentes délèguent leur compétence relativement à l'objet de l'entente à la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de ces ententes, la MRC doit nommer les fonctionnaires responsables de l'Émission des permis et certificats (règlement d'urbanisme) et de l'application des règlements relatifs à l'environnement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé, par résolution, à la nomination desdits responsables;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand

Appuyé par M. Stéphane Beauchemin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les inspecteurs régionaux nommées par la MRC, conformément à l'entente intermunicipale intervenue entre la MRC et la municipalité, comme fonctionnaires municipaux responsables de la délivrance des permis et certificats sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements relatifs à l'environnement (Q-2, r.8 et Q 2, r 1.3)

Adoptée

224-12-2010

31. **Liste des comptes**

Salaires nets du mois novembre 2010 incl rém élus	11 410.37\$
Receveur général du Canada - D. A. S .novembre 2010	1 323.66\$
France Rochette - entretien ménage	230.00\$
MégaBuro - service photocopieur	70.05\$
Bienvenue, Patenaude, Huissiers de justice-	84.71\$
Postes Canada - publipostage, rapport du maire	55.81\$
Martel, Brossard, Doyon, s.e.n.c - services rendus	297.93\$
Papeterie Laliberté inc. - dictionnaire, papier, boîte	155.13\$
Raymond Girardot Inc. - décorations et quincaillerie	132.50\$
E. Côté et fils Inc. - décorations de Noël	85.77\$
E. Côté et fils Inc. - sel à glace	17.38\$
Loisirs de Roxton Falls inc. - remb. CS de St-Hyacinthe	1000.00\$
Buffet Mar-Jo - Buffet pour la réunion du budget	90.30\$
Hydro-Québec - Station de pompage novembre 2010	79.46\$
Bibliothèque de Roxton Falls - programme PMVI	2507.56\$
Fonds de l'information foncière - Avis de mutation	6.00\$
Marc Bachand – frais déplacement	8.00\$
Stéphane Beauregard – frais déplacement	110.00\$
Daniel Ferland - contrat déneigement	23 799.77\$
Raymond Girardot - quincaillerie	47.93\$
Paframa - essence	267.39\$
Mécanique Dalpé inc. - système hydraulique tracteur	214.66\$
E. Côté et Fils - quincaillerie et compresseur	801.01\$
Genivar - ingénieur 8e rang	34 133.40\$

JoëlBeauregard – location de tracteur	300.00\$
Dépanneur les frères Claude Inc. - essence	100.00\$
Alain Boyer - rang Charlebois (chargement/ nivelage )	12 358.60\$
Alain Boyer - ch. Source, Petit 3, etc. et rechargement	1 456.45\$
Alain Boyer - Nivelage rang 9, Petit 9, rang 6 et rang 11	1 679.58\$
Alain Boyer -Nivelage Charlebois, Q.-Auger, etc.	2 709.00\$
Mini-excavation Guy Lequin - travaux 8e rang	412.00\$
Carrière d'Acton Vale Ltée - Empierrement du 8e rang	149.13\$
Excavation Yanick Cabana - fossé Petit 11	552.72\$
Excavation Yanick Cabana - Travaux 8e rang	699.82\$
Lambert Grenier - pont Laprade	322.39\$
Aecom Tecresult Inc. - Honoraire pont Laprade	15 129.40\$
Garage Yves Deaudelin - entretien du camion	307.62\$
Sani-Éco - ordures décembre 2010	6 360.51\$
Sani-Éco - collecte spéciale - 8e rang	112.88\$
Sani-Éco - Location conteneur/sac pour plastique	575.67\$
S.P.A. de Granby inc. - récupération de chien errant	242.00\$
Ville d'Acton Vale – prév. des incendies sept. et oct.	1 260.00\$
Petite caisse - Poste, épicerie etc.	169.89\$
Patrick Sherrer et Nathalie Maurice – remb. De taxes	78.21\$
Yanick Cabana Inc. - remboursement de taxes	1 457.44\$
Ferme Chagnon Dupont inc. - remboursement de taxes	13.59\$
Richard Raymond et Carole Laframboise	4.60\$
Hydro-Québec - bâtiment	468.57\$
Hydro-Québec - éclairage de rues	194.32\$
Papeterie La Liberté inc. - Papier	12.82\$
S. Duclos Électrique Enr. – Racc. du compresseur	222.18\$
MégaBuro - service photocopieur	97.43\$
Pavages Maska Inc. - Travaux 8e rang	356 919.57\$
Dépanneur Paframa - essence	78.00\$
E Coté et fils inc. - Accessoires pour compresseur	109.42\$
Machinerie Lépine - Location gratte à chemin	1 354.50\$
Mécanique Dalpé Inc. - Réparation du tracteur	333.36\$
Village de Roxton Falls – service des PR - oct et nov.	529.23\$
TOTAL :	483 699.69\$

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers que ces comptes soient  
payés et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la  
Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires  
au paiement de ces comptes prévus au budget.

225-12-2010

32.1 **Formation des comités pour l'année 2011**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres suivants  
soient délégués pour siéger sur ces comités pour l'année 2010 :

Comité incendie et protection civile	M. François Légaré M. Bernard Bédard M. Marc Bachand (substitut)
Urbanisme	M. Conrad Daviau M. François Légaré
Jumelage St-Avre	Mme Diane Ferland
Voirie et cours d'eau	M. Bernard Bédard M. Stéphane Beauchemin
CADIR	M. Marc Bachand
Régie intermunicipale	M. Conrad Daviau M. François Légaré
Loisirs	M. Conrad Daviau Mme Diane Ferland (substitut)
Contrat de travail – employés	Mme Diane Ferland M. François Légaré
Bibliothèque	M. Marc Bachand
Maison jeunesse	M. Bernard Bédard
Premiers répondants	M. Marc Bachand M. François Légaré
Rivière noire (CDRN)	Mme Diane Ferland
Égouts	M. Bernard Bédard M. Stéphane Beauchemin
Pro-Action	M. Marc Bachand

Le maire fait partie d'office, de tous ces comités.

Adoptée

226-12-2010

32.2 **Nomination du maire-suppléant pour l'année 2011**

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Stéphane Beauchemin, soit nommé maire-suppléant et substitut au maire à la MRC d'Acton pour l'année 2011.

Adoptée

227-12-2010

32.3 **Pensée de Bagot – publicité pour souhaits des Fêtes**

Il est proposé par M. Marc Bachand, appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseiller d'autoriser la dépense pour une publicité pour les souhaits des Fêtes dans le journal la Pensée de Bagot.

Adoptée

32.4 **AVIS DE MOTION- Règlement numéro xxx-2011 modifiant le règlement 208-2006 portant sur la tarification des frais de déplacement (kilométrage) et abrogeant les règlements antérieurs quant à cet objet**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller M. François Légaré qu'à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 208-2006 portant sur la tarification des frais de déplacement (kilométrage) et abrogeant les règlements antérieurs quant à cet objet sera présenté pour fins d'adoption.

228-12-2010

32.5 **Aide financière 2011 pour CADIR**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir un montant de l'ordre de 7 000 \$ au budget de l'année 2011 pour l'aide financière à l'organisme CADIR.

Adoptée

33. **Rapport des comités**

M. Conrad Daviau

- Loisirs de Roxton Falls : activités des Fêtes – distribution des cadeaux pour les enfants

M. Bernard Bédard

- Voirie : rapport sur l'essai de la gratte.

34. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

229-12-2010

36. **Ajournement de l'assemblée**

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20 h 45 l'assemblée soit ajournée au 13 décembre 2010 à 19 h00.

Adoptée

---

Stéphane Beauregard  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---